

les poissons, percé de lances, décapité, coupé en morceaux, il faut toujours mourir ; pourquoi donc craindrais-je la mort ? ”

Il fut reconduit en prison où il demeura trois mois, aimé de tous, des mandarins, des soldats, des autres détenus.

“ Hélas ! disaient ces derniers, incarcérer et traiter comme un scélérat un homme d’une si grande douceur et d’une si belle vertu, n’est-ce pas un crime ? ”

Interrogé plusieurs fois, n’ignorant pas la bonté du mandarin auquel il répugnait de frapper un vieillard, il persista à dire qu’il était prêtre.

Les magistrats prévinrent de son arrestation le conseil royal.

Mais leur rapport très bienveillant permettait d’espérer que quelques barres d’argent suffiraient pour obtenir la libération du captif ; cette issue semblait d’autant plus probable, que les lois annamites défendent de mettre à mort toute personne âgée de soixante ans et au-dessus.

Ces prévisions furent déçues ! Pierre Tuy inaugura dans les missions du Tonkin, au XIXe siècle, l’ère glorieuse du martyr qui devait se prolonger pendant tant d’années.

Le roi, heureux de trouver l’occasion d’assouvir sa haine contre le nom chrétien, répondit le 10 octobre au rapport des mandarins :

“ Tuy a déclaré être prêtre et enseigner au peuple la religion catholique, il doit être décapité. ”

*
* *

Le 11 octobre, de grand matin, on le conduisit au supplice. Il s’y rendit comme à une fête, marchant avec un visage si gai et si radieux que les mandarins, les soldats et la foule immense des spectateurs disaient n’avoir jamais vu un homme aller si vaillamment à la mort.

Au marché de Quan-Ban où devait avoir lieu l’exécution,